

Méthodes expérimentales

Autor(en): **H.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

76^{me} ANNÉE

JUILLET 1925

N^o 7

Méthodes expérimentales.

Dans „L'Alpe“, numéro de décembre dernier, M. le professeur Di Tella s'élève avec une certaine vivacité contre les réserves que j'ai formulées ici-même, dans une notice bibliographique, au sujet des conclusions par lesquelles l'inspecteur D^r da Rios termine son étude sur la composition normale des futaies résineuses à coupe circulante (traduction libre de „Taglio saltuario“). Les réserves que j'ai faites consistaient essentiellement en une mise en garde contre le retour de la notion d'âge dans l'organisation des forêts. Osé-je dire que l'argumentation de mon honorable contradicteur, loin de dissiper la crainte que j'ai de ce retour, la confirme. Et voici où je trouve sujet à crainte dans l'article de Di Tella: J'y lis, page 360, ce qui suit, et le traduis librement: „Cette méthode (de Huffel) est fondée sur la loi qui, dans les associations, les groupements de plantes ligneuses, gouverne l'évolution numérique des plus forts, des plus actifs ... Saisir cette loi par l'intuition, en seconder, en accélérer le rythme, est la base d'une culture forestière techniquement et économiquement parfaite ... Quant à l'élimination totale du facteur âge ... nous ne pensons pas que la méthode du contrôle ait encore dit le mot définitif qui autorise la relégation aux archives de toute la théorie de la maturité des arbres qui s'appuie sur la loi bien inconnue des variations que subissent avec le temps la masse et la valeur de leur accroissement.“

Et M. Di Tella termine en disant que tout en voulant faire une part dans l'enseignement à la méthode du contrôle (que j'aurais le tort d'offrir comme une panacée), il ne saurait considérer comme superflu d'en faire une à d'autres méthodes de traitement et d'aménagement, ni accepter comme l'indice d'un recul la tentative que font les techniciens forestiers italiens de perfectionner et d'adapter de nouvelles méthodes aux forêts d'âges mélangés des Alpes ita-

liennes, particulièrement la méthode qui doit son nom à Huffel, laquelle possède une base absolument expérimentale.

J'espère n'avoir pas trahi la pensée de M. le professeur Di Tella en condensant ainsi les arguments qu'il m'oppose; on peut au surplus confronter avec le texte original.

Avec lui, je reconnais que nous connaissons fort peu encore d'une loi qui régirait l'accroissement des futaies composées; et j'ajouterai que, en ce qui concerne les futaies simples aussi, ce que nous savons n'est point l'expression d'une loi naturelle, d'une règle constante à laquelle seraient soumis tous les arbres d'un même peuplement, mais n'est que l'expression des limitations que l'homme a arrêtées en imposant aux peuplements forestiers une constitution arbitraire; et ceci est si vrai qu'un changement quelconque apporté, par exemple, au procédé de l'éclaircie, ou l'introduction avant terme des coupes de régénération, ou l'installation artificielle d'un sous-étage, fait varier la courbe de l'accroissement. Qu'il me suffise ici d'en référer au fascicule n° 1 des Bulletins de la Station badoise de recherches forestières où on trouvera une étude de E. Gayer sur la formation des assortiments et l'accroissement en valeur de sapins et d'épicéas — ainsi qu'aux succès de Baerenthoren. — En finale, il se trouve que les stations de recherches et ceux qui ont cherché à en appliquer les déductions à la forêt vivante, en viennent de plus en plus à renverser ou à nier les prétendues lois qu'elles avaient élaborées sur la forêt qui était artificielle dans son origine ou dans son traitement, et dont l'évolution était donnée d'avance; et il reste ceci, que la cause la plus efficiente de l'évolution des peuplements et la plus responsable de leur stagnation c'est la culture, autrement dit l'intervention volontaire de l'homme dans la détermination des résultats. Ce sont ceux-ci qui importent parce qu'en eux se manifeste l'impulsion des lois, même des lois inconnues, et parce que nous ne pouvons attendre la parfaite connaissance de ces lois pour traiter les forêts le mieux possible.

Comme en agriculture, mais avec plus de difficultés parce que la constatation des résultats ne peut y être immédiate, ainsi en sylviculture la statistique des résultats avec la connaissance des circonstances dans lesquelles ils se produisent et de leurs modalités, est le vrai moyen d'investigation et d'instruction, et le guide culturel. Dans l'une et dans l'autre culture, le problème fondamental

est celui de la nutrition; or, si la nutrition, l'assimilation, a ses lois, leurs effets en sortent modifiés selon l'ambiance qui est le champ d'activité du forestier; celui-ci ne peut rien sur les obscures lois qui régissent l'énergie de la végétation, mais il peut beaucoup sur le milieu, sur l'ambiance, qui en déterminent les manifestations; en s'y efforçant, l'homme cherche encore et surtout la satisfaction de ses convenances, vocable sous lequel je renferme tout spécialement les intérêts collectifs et sociaux.

Le problème à résoudre est donc celui de la meilleure nutrition et, en vue de l'effet utile à obtenir, la meilleure nutrition des arbres représentant la principale valeur du peuplement; il est donc nécessaire que ces arbres soient armés des organes d'assimilation les plus développés; l'accroissement courant est ici comme le manomètre des fonctions de nutrition; si la capacité de l'arbre à profiter de la nourriture offerte (sol et atmosphère) dépend en partie de son âge en ce sens que la vétusté peut l'atteindre, cet âge est variable d'un arbre à l'autre, et les buts visés par l'homme seront pratiquement toujours bien en deçà de ce terme; la capacité de l'arbre dépend surtout de l'ambiance que le forestier lui crée; et cela se manifeste avec une évidence parfaite dans les statistiques des stations de recherches; celles-ci prouvent que les peuplements qui leur servent de champs d'expérience ont subi antérieurement un traitement dont le résultat fut d'affamer les arbres à mesure qu'ils vieillissaient et prenaient plus de valeur; ce traitement, c'est celui de la futaie simple; on croit y remédier à la nutrition déficitaire par le vieillissement qui aboutit à la misère physiologique.

L'âge ne peut en aucune façon constituer un guide, une base expérimentale pour le traitement des forêts. Il ne peut faire la fonction du manomètre de l'effet utile dans la mise en œuvre des éléments, des forces et du milieu d'où résulte la croissance des arbres. Et il est pour le moins étrange que dans la sylviculture on considère encore que la production puisse et doive être normalisée par l'âge, tandis que dans toutes les autres branches de la production on cherche à s'affranchir le plus possible du temps, ou au moins à en gagner.

Voilà aussi pourquoi je ne saurais me résoudre à un système d'aménagement basé, par exemple, sur le temps que les arbres ont mis dans le passé d'une futaie pour s'élever d'une catégorie de grosseur à la suivante; si la gestion qui a présidé à la formation

de ces arbres fut défectueuse, ce serait donc en accepter la tutelle prolongée, tandis qu'il semble qu'un sylviculteur avisé ait mission de s'en rendre compte et de réagir.

Existe-il une loi qui, „dans les associations de plantes ligneuses, gouverne l'évolution numérique des plus forts, des plus actifs“ . . . ? Et, si elle existe, peut-on admettre qu'elle intervienne dans un domaine de la production où les nécessités économiques et les possibilités matérielles de l'exploitation et de la vidange tiennent un rôle prépondérant ? Au surplus, le propre d'une méthode expérimentale est non pas de formuler une règle, quelque bien fondée qu'elle puisse paraître, mais bien de soumettre ses procédés au contrôle de l'expérience et de se tenir prête à se plier aux conséquences tirées d'expériences vérifiées. Une méthode d'aménagement basée sur le *temps* que les arbres *ont mis* dans le passé à gagner une catégorie de grosseur, ne peut prétendre à être une méthode expérimentale, ces arbres pouvant mettre à l'avenir moins de temps sous une gestion plus experte, ou plus de temps sous une gestion négligente.

On fait, me semble-t-il, une confusion entre : d'une part, le temps dont toute gestion consciente doit se préoccuper (le temps est nécessairement un des critères à considérer), et, d'autre part, l'âge, caractère individuel des arbres auquel ne se mesurent pas leurs aptitudes et dont on ne peut tirer aucune règle pour la collectivité. Le temps sert à rythmer les interventions du sylviculteur et les opérations de l'enquête ; l'âge et la révolution sont, à ce point de vue, une superfluité.

Après quoi je dois encore me défendre du reproche qu'on me fait de tendre à ériger la méthode du contrôle, telle que Gurnaud l'a conçue, en méthode à adopter à l'exclusion de toute autre. Lorsque j'ai présenté cette méthode au public forestier, je l'ai fait sous le titre de „l'Aménagement des forêts selon la méthode expérimentale et spécialement la méthode du contrôle“. C'était dire que cette dernière est un des aspects de la méthode expérimentale. Il convient au surplus de distinguer dans cette méthode entre le procédé d'aménagement, c'est-à-dire la procédure d'enquête, et le procédé cultural. Il intervient dans le choix de l'aménagement et du traitement des forêts tant de moments divers que ce serait déraison que de prétendre avoir trouvé une méthode universelle ; ce serait retomber dans les errements anciens, qui sont partis sur la donnée

fausse et sur le but impossible de l'uniformité, contraire à la vie. Il faut reconnaître que, dans tel cas donné, il pourra arriver que les considérations dues à la régénération l'emportent sur celles dues à l'accroissement. Le moment: organisation administrative; le moment: voies de vidange: le moment: main d'œuvre, etc., etc., pourront dans certains cas ou pendant un certain temps l'emporter sur les moments que la méthode de contrôle met en vedette. Il pourra arriver souvent que la nécessité de créer de l'ordre, nécessité à satisfaire avant toute chose, oblige à mettre à l'arrière-plan les buts cultureux. Mais il n'en restera pas moins que toute sylviculture, pour être scientifique, doit tendre à se constituer aussitôt que possible sur une base expérimentale et faire la place la plus réduite possible aux spéculations; mais, faire de l'expérimentation, ce sera encore et toujours formuler des hypothèses, faire des essais et les contrôler en comptant, pesant et mesurant, en mesurant, pesant et comptant, non pas une fois pour toutes au moment de partir, mais d'étape en étape.

H. By.

Le centenaire de l'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy.

Nos voisins de France s'apprêtent à célébrer le centenaire de leur Ecole nationale des eaux et forêts. C'est, en effet, le 1^{er} janvier 1825 que la célèbre école de Nancy put ouvrir ses portes. On peut affirmer que c'est une des plus vieilles au monde puisqu'à ce moment seules existaient déjà celles de Mariabrunn en Autriche (1813), d'Aschaffembourg en Bavière (1820) et de Hohenheim en Wurtemberg (1820). Ces trois écoles allemandes ayant disparu récemment, remplacées par d'autres, il est donc permis de dire que l'Ecole française est aujourd'hui la plus ancienne des Ecoles forestières existantes. Ce n'est pas le moindre de ses titres de gloire.

Examinons rapidement quelle fut la genèse de la création de la vieille Ecole.

Sous l'ancien régime, à partir de 1554, les fonctions de l'Administration des eaux et forêts constituaient des *offices* que le roi vendait à prix d'argent. Dans le cours du XVII^e siècle, les titulaires obtinrent de plus l'hérédité de leurs charges. Ce système qui nous paraît si vicieux, aujourd'hui, avait pourtant donné d'assez bons résultats. L'esprit de corps s'était très vite développé. Il s'était formé un certain nombre de familles forestières: d'où un